

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU
11 AVRIL 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Lisière Pereire –
Approbation de la révision
simplifiée du Plan Local
d'Urbanisme

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 avril 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 avril 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 avril 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT*, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

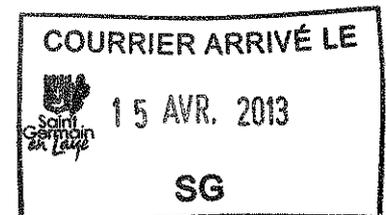
*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL



N° DE DOSSIER : 13 B 06

OBJET : LISIÈRE PEREIRE – APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le projet urbain de la « Lisière Pereire », résolument durable, nécessite l'amendement du plan de zonage du PLU en modifiant les contours des zones UCc, UEa et N. Il requiert également l'évolution de l'orientation d'aménagement n°2 et la redéfinition des règles d'urbanisme portant sur la hauteur des immeubles et les normes de stationnement, le COS, l'emprise au sol.

Ainsi, le Conseil Municipal a prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme le 7 juin 2012 et en a fixé les modalités de concertation. Il en a dressé le bilan par délibération du 5 novembre 2012.

Le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique conjointe par un arrêté de Monsieur le Maire en date du 19 décembre 2012. Monsieur Reinhardt FELGENTREFF a été désigné Commissaire enquêteur et a tenu 5 permanences afin de recueillir les observations du public durant toute la durée de l'enquête qui s'est tenue du 7 janvier au 9 février 2013.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a transmis un procès verbal de synthèse des observations du public auxquelles la Ville a apporté réponse par courrier du 1^{er} mars 2013. Le Commissaire enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions à la Ville le 9 mars 2013.

Il formule un avis favorable assorti d'une réserve et de trois recommandations :

« Réserve :

Mettre à jour les orientations spécifiques d'aménagement n°2 et donner plus de précisions sur les principales caractéristiques du projet d'aménagement, sur l'implantation des constructions (voir par exemple la rédaction de l'article UCc 6.2 qui se réfère aux prescriptions inscrites dans les orientations d'aménagement), les voies et espaces publics. Tenir compte en particulier des principaux éléments contenus dans le Plan guide, qui a été porté à la connaissance du public et soumis à enquête publique dans le cadre de l'enquête conjointe.

Recommandation n°1 :

Préciser dans les orientations spécifiques d'aménagement n°2 la hauteur des bâtiments à proximité du quartier pavillonnaire rue Turgot, limiter la hauteur des bâtiments du lot B à R+2 et R+3.

Recommandation n°2 :

Modifier la rédaction de l'article UCc12 en prévoyant pour les bureaux 1 place de stationnement pour 50 m² de surface de plancher et pour les commerces, 1 place pour 60 m² de surface de vente.

Recommandations n°3 :

Indiquer dans les orientations spécifiques d'aménagement n°2 les prescriptions en matière d'aménagement paysager en particulier entre les immeubles et la forêt ; en précisant que la terrasse est considérée comme une construction dans l'interprétation du règlement et dans l'application de la disposition de l'article UCc6.3. »

Compte-tenu de la réserve et des recommandations précitées, la Ville a procédé aux modifications de l'orientation d'aménagement n°2 et des articles UCc6 et UCc12 du PLU dans les termes préconisés par le Commissaire enquêteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que le rapport du commissaire enquêteur est mis à disposition du public,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de la Ville ainsi qu'au Centre administratif de Saint-Germain-en-Laye et qu'elle fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département des Yvelines.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

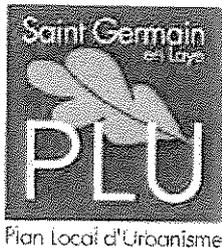
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines





SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT GERMAIN EN LAYE
12. AVR. 2013
ATTESTATION D'ARRIVÉE



Pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du

11/04/2013

Pour le Maire,
L'Agent communal délégué

DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1- RAPPORT DE PRESENTATION (EXTRAITS MODIFIES)



Prescription de la révision du POS en vue d'élaborer un PLU par délibération du : 14 novembre 2002	Arrêt du projet de PLU par délibération du 23 décembre 2004
Arrêté du Maire soumettant à enquête publique le projet de PLU : 25 mars 2005 Enquête publique : 15 avril au 17 mai 2005	Approbation du PLU par délibération du : 18 octobre 2005
Approbation de la modification par délibération en date du : 12 novembre 2009.	Prescription de la révision simplifiée par délibération en date du : 7 juin 2012 Mise en enquête publique du 7 janvier 2013 au 09 février 2013
Approbation de la révision simplifiée par délibération en date du :	

Direction de l'Urbanisme de la Ville de Saint-Germain-en-Laye en collaboration avec TERRIDEV

Lisière Pérelre

Vers un

éco-quartier

